



REGLEMENT PARTICULIER

29^{ème} Coupe de France de 2cvCross CHÂTEAUROUX/SAINT-MAUR

06 - 07 et 08 octobre 2023

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

Note : lorsqu'une compétition prévoit des disciplines en doublure, il y a lieu de compléter le règlement particulier de la compétition par des règlements particuliers de chaque discipline, en ne reprenant que les articles qui sont différents.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA du BERRY organise le 6/7 et 8 octobre 2023 avec le concours de l'Ecurie Terre du Berry une compétition automobile intitulée 29^{ème} Coupe de France 2cvCROSS de Châteauroux/Saint-Maur Cette compétition compte pour la Coupe de France de 2cvCross et le Championnat de Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire le 19 juillet sous le numéro LSAC 025/2023 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 538 en date du 26 juillet 2023

1.1 . OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	HERHEL Christelle licence 15545
Membres du Collège	TISLER Jean Pierre licence 5221 TATIN Jean Michel licence 6575
Directeur de Course	BOULAY Dany licence 2490
Directeur(s) de Course adjoint(s)	LEMIRE Thomas licence 35253
Adjoints à la Direction de Course	CHEVEREAU Michel licence 2543 MENOCHET Patrice licence 3286 RIBERO-DIAS Joël licence 181208 BRISSET Jean Yves licence 3244 CHEVALIER Guy licence 3531 HERMELINE Roland licence 37789
Secrétariat Direction Course et Vérifications Administratives	BOULAY Gisèle licence 165750
Commissaire Technique Responsable	MENORET Sylvain licence 8845

<i>Commissaires Techniques</i>	<i>BOISSAY Pascal licence 6464 LAUDAT Pierre licence 307664 TOURLOURAT Michel licence 8826</i>
<i>Chargés des relations avec les concurrents</i>	<i>BEAU Cécile licence 172903 (Responsable) DUMAS Jean Claude licence 19186</i>
<i>Juge de Faits Tour Joker</i>	<i>Recherche en cours</i>
<i>Chronométrateur(s)</i>	<i>VEZIE François licence 205770 NAUROY Philippe licence 163037 RIOU Lydie licence 162352 (Stagiaire)</i>
<i>Commissaire Responsable du Parc Fermé</i>	<i>PLOTON Valentin licence 260387</i>
<i>Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain</i>	<i>BIONNIER Daniel licence 6305</i>
<i>Médecin Chef Médecin</i>	<i>Docteur Urgentiste Emilie MOREAU Docteur Urgentiste Tatiana RIBEIRO</i>
<i>Responsable Plan Sécurité</i>	<i>RAVINEAU Julien licence 153422</i>
<i>Main Courante</i>	<i>GUERIN Catherine licence 111083 BOISSAY Katia licence 258061</i>
<i>Responsable Paddock</i>	<i>COLIN Christophe Tél : 06.51.81.73.88</i>
<i>Speaker</i>	<i>AGEORGES Frédérique</i>
<i>Responsable Presse</i>	<i>COLIN Angélique</i>

L'organisateur administratif est *ASA du Berry* et l'organisateur technique est *Ecurie Terre du Berry*

1.2P. HORAIRES

<i>Parution du règlement</i>	<i>Dès obtention du permis d'organisation</i>
<i>Clôture des engagements</i>	<i>28 septembre à minuit</i>
<i>Publication de la liste des engagés</i>	<i>4 octobre 2023</i>
<i>Date et lieu de la compétition</i>	<i>Circuit les Tourneix 36250 SAINT-MAUR</i>
<i>Vérifications</i>	<i>Samedi 7h30 à 9h30</i>
<i>1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs</i>	<i>Samedi 7 octobre à 8h30</i>
<i>Briefing obligatoire</i>	<i>Samedi 7 octobre à 9h45 sous le chapiteau au milieu du Parc Pilotes</i>
<i>Horaire des essais libres</i>	<i>Samedi à partir de 10h00</i>
<i>Horaire des essais chronométrés</i>	<i>Samedi à partir de 14h30</i>
<i>Horaire de la course</i>	<i>Samedi à partir de 10h00</i>
<i>Fin du meeting</i>	<i>Dimanche au plus tard 20h00</i>
<i>Affichage des résultats provisoires</i>	<i>15 minutes après la dernière finale</i>
<i>Remise des prix</i>	<i>Après la dernière Finale</i>

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le (voir le chapitre 1.2.Horaires).

Il appartient à chaque pilote de vérifier leur inscription sur le site : www.rallycrossdechateauroux.fr

Si à la date du 5 octobre 2023 le pilote n'apparaît pas dans la liste des engagements, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant 06.73.85.59.31

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Ecurie Terre du Berry chez Daniel BIONNIER – 18 allée des Perrières - 36250 SAINT-MAUR
à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 28 septembre à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 70,00 € avec la publicité facultative de l'organisateur,
- 140,00 € sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).
- Les droits à l'électricité sont de 10 € par règlement séparé.(chèque au Nom de Ecurie Terre du Berry)

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 45, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture (*ne*) pourra (*pas*) être pilotée par DEUX pilotes (*à modifier selon les disciplines*).

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les pilotes titulaires d'un titre de participation pourront participer mais ne peuvent pas marquer des points au championnat.

Les concurrents qui souhaitent participer avec un titre de participation, devront le notifier lors de l'envoi de leur bulletin et devront obligatoirement être munis, le jour des vérifications, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile, datant de moins de 6 mois

La prise de titre de participation peut être faite directement en ligne sur le site de la FFSA (si le site est opérationnel et au prix 45 €) ou le jour de l'épreuve auprès de l'organisateur (prix 50 € dont 5 € de frais administratifs).

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4P. NUMEROS

Conforme à la Règlementation Générale 2cvCross 2023

Les numéros seront fournis et attribués par le Groupement 2cvCross (découpage interdit)

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La compétition se déroulera sur le circuit Les Tourneix Route de Luant 36250 SAINT-MAUR. Il est long de 875m et la largeur est comprise entre 15m et 15,50m.

Longueur du tour alternatif 254m. Obligatoire pur toutes les courses sauf les essais

N° de classement FFSA tour principal du circuit 36 15 20 0468 RC Nat 0875 en date du 03/08/2020

N° de classement FFSA avec tour alternatif 36 15 20 0468 RC Nat 0950 en date du 03/08/2020

N° d'homologation de la Préfecture de L'INDRE en date du 09/03/2021 (Validité 4 ans) (Pas de Numéro)

L'accès au circuit se fait par la D104 – **Position GPS : E-1.58768°, N-46.75864°**

6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d’affichage sera situé au cœur du paddock. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents à la Tour de Direction de Course. Il est également possible de contacter l’organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06.73.85.59.31

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

7.2P. BRIEFING

Le briefing oral des pilotes *aura lieu à (voir chapitre 1.2P Horaires) sous le Chapiteau au milieu du Parc Pilotes et à proximité du Chalet .*

7.6P. PARC FERME FINAL

Selon la réglementation 2cv cross 2023

7.10.1P. Obligation d’emprunt de la variante de parcours

Pénalité appliquée aux pilotes qui n’auraient pas emprunté la variante de parcours en cas d’arrêt de course au drapeau rouge

- *Pénalité de 3 secondes*

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l’heure d’affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d’une réclamation ou d’un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de 950,00 €.

Détail des prix en €.

1er	130 €
2ème	110 €
3ème	95 €
4ème	85 €
5ème	75 €
6ème	65 €
7ème	60 €
8ème	55 €
9ème	50 €
10ème	45 €
11ème	40 €
12ème	35 €
Du 13ème au 25ème	30 €

*y compris aux pilotes victimes
d'abandon*

Consolante(s)

1er	30 €
2ème	25 €
3ème	20 €

*y compris aux pilotes victimes
d'abandon*

Ceux-ci seront transmis aux pilotes par courrier la semaine suivante de l'épreuve.

10.3P. COUPES

La remise des coupes aura lieu sur le podium

- * Les trois premiers de la Finale
- * Les trois premiers de la Finale consolante
- * La première féminine
- * Le (la) premier débutant

10.4P. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu après la dernière finale

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 5

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 extincteurs Type ABC – 6kg poudre

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : entre 15 et 20 commissaires (3 par poste dont un Chef de poste)

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.
Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : deux

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

- **Centre Hospitalier**
216 Avenue de Verdun
36000 CHÂTEAUROUX
Tél : 02.54.29.60.00

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

PARC CONCURRENTS :

Ouverture paddock :

- ✓ Pour le respect des pilotes déjà en place, le **paddock sera fermé la nuit** selon les horaires mentionnés ci-dessous

Ouverture paddock	06/10/2023 de 14h30 à 22h30 07/10/2023 de 6h30 à 21h30 08/10/2023 à 7h
Mise en route de l'électricité	06/10/2023 à partir de 18h00

Horaires détaillés :

Essais libres : 07/10/2023 à partir de 10h
Essais chronomètres : 07/10/2023 à 14h30
Premières manches qualificatives : 07/10/2023 à 15h30
Deuxièmes manches qualificatives : 07/10/2023 à 18h20
Troisièmes manches qualificatives : 08/10/2023 à 10h00
Course Féminines et Débutants : 08/10/2023 à 11h50
Demi-finales : 08/10/2023 à 13h30
Finale C : 08/10/2022 à 15h15
Finale B ; 08/10/2023 à 16h15
Finale A : 08/10/2023 à 16h40
La pole position est située à droite

Installation structure pilote :

Emplacement libre sur P1 et P3 après accord du responsable du paddock.

Le P2 sera réservé aux Commissaires et Officiels

- ✓ Il est **INTERDIT** de planter quoi que ce soit dans le bitume de l'allée centrale, merci de prévoir des lests amovibles genre sac à eau.
- ✓ Merci de laisser libre les allées, aucun véhicule ni structure en débordement, ce qui sera susceptible d'une amande.
- ✓ Chaque concurrent devra, dans sa structure, disposer d'au moins un extincteur de 6 kg type ABC avec la norme NF EN3 à portée opérationnelle et visible.

Rappel :

Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement

- ✓ La date de **clôture des engagements qui est fixée au 28/09/2023 à minuit.**

Prolongateurs électriques :

- ✓ Les prolongateurs utilisés par les concurrents pour alimenter leurs structures doivent être aux normes NCF 15-100, type de câble H07 RN F3g2-5 en 16 Ampères. Câble minimum 2.5mm²16 ampères et équipés d'une prise de connexion IP44 minimum.

« Les prolongateurs non conformes à cette norme seront enlevés ».

Pollution :

- ✓ Une bâche au sol d'au moins 5m x 4m est obligatoire en dessous des voitures de course pendant toute la durée du meeting. Une pénalité pour défaut de bâche sera appliquée. Des contrôles seront effectués. Le lavage de ces bâches ne doit pas avoir lieu en fin de meeting sur le paddock.
- ✓ Les produits polluants ne doivent pas être laissés sur le parc pilotes, (pièces mécaniques, batteries, pneumatiques, lubrifiants, etc...) ils seront emmenés par les concurrents.

Tri des déchets :

- ✓ Chaque concurrent devra laisser son emplacement propre et sans poubelle en quittant le parc après le meeting.
 - Ce non-respect sera susceptible d'une amende de 200,00 €

Respect de l'environnement :

- ✓ Il est formellement **INTERDIT** de vidanger les eaux usées sur le paddock,
- ✓ les véhicules ne doivent pas être lavés à côté des structures et en dehors de la zone prévue à cet effet,
 - Ce non-respect sera susceptible d'une amende de 300,00 €

Porte-voitures :

- ✓ Un emplacement sera réservé sur le paddock pour le stationnement des porte-voitures.

Quads, scooter et motos :

- ✓ **Circulation interdite** samedi et dimanche sur espace de vie, zone VIP et butte spectateurs ni autour des bâtiments.
- ✓ **Les pistes moto-cross, sont interdites même à pied (respect des associations résidentes).**

Laisser-passer

La fiche « Pilote » (en annexe) avec les Noms Prénoms des accompagnateurs devra être retournée au plus tard le mercredi 27/09/2023 à l'adresse mail : ecurieterreduberry@orange.fr



N°COURSE :

**COUPE DE FRANCE 2CvCROSS
CHÂTEAUROUX / SAINT-MAUR
07 AU 08 OCTOBRE 2023**

PILOTE 1

NOM – Prénom :

Numéro de Téléphone :

Cadre réservé à l'organisateur

ACCOMPAGNATEUR 1

NOM – Prénom :

Numéro de téléphone :

Cadre réservé à l'organisateur

ACCOMPAGNATEUR 2

NOM – Prénom :

Numéro de téléphone :

Cadre réservé à l'organisateur

ACCOMPAGNATEUR 3

NOM – Prénom :

Numéro de téléphone :

Cadre réservé à l'organisateur

(1) Accès paddock N° Véhicule :

(2) Accès paddock N° Véhicule :

Retour au plus tard pour le 27 septembre 2023 à : ecurieterreduberry@orange.fr

Ou par courrier à la même date à : ECURIE TERRE DU BERRY

Chez Daniel BIONNIER – 18 allée des Perrières – 36250 SAINT-MAUR